

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi permettant la mise en œuvre de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ainsi que d'autres ententes du même type
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 14 mai 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 357-20090519

QUÉBEC

Séance du jeudi 14 mai 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi permettant la mise en œuvre de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ainsi que d'autres ententes du même type (Ordre de l'Assemblée le 7 avril 2009)

Membres présents :

M. Bachand (Arthabaska), vice-président

M^{me} Beaudoin (Mirabel), porte-parole de l'opposition officielle en matière de lois professionnelles, en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Beaudoin (Rosemont), porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales et de Francophonie

M^{me} Gaudreault (Hull)

M. Kelley (Jacques-Cartier)

M. Ouimet (Marquette)

M. Sklavounos (Laurier-Dorion)

M^{me} Vallée (Gatineau)

M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce), ministre de la Justice

Autres participants : (par ordre d'intervention)

M^c Jean-Paul Dutrisac, président, Office des professions du Québec

M^c Mathieu Boily, Direction générale des affaires juridiques et législatives, ministère de la Justice

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 35, M. Bachand (Arthabaska) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M^{me} Beaudoin (Mirabel) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Dutrisac de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté à la majorité des voix.

Article 2 : Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) dépose le document coté CI-26 (annexe I).

L'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, il est convenu de suspendre l'étude de l'article 4.

Article 5 : Après débat, il est convenu de suspendre l'étude de l'article 5.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 4 suspendue précédemment.

Article 4 (suite) : L'article 4 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 5 suspendue précédemment.

Article 5 (suite) : L'article 5 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Boily de prendre la parole.

Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : L'article 9 est adopté.

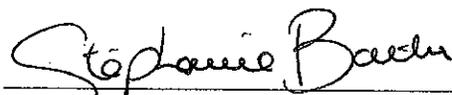
Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

REMARQUES FINALES

M^{me} Beaudoin (Mirabel), M^{me} Beaudoin (Rosemont) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) font des remarques finales.

À 11 h 29, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au vendredi 15 mai 2009, à 9 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

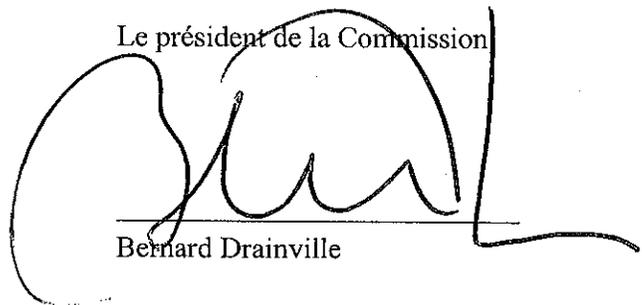
La secrétaire suppléante de la Commission,



Stéphanie Boutin

SB/lg

Le président de la Commission



Bernard Drainville

Québec, le 14 mai 2009

ANNEXE I

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Ordre des ingénieurs du Québec; Commission des titres d'ingénieur de France et Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France. *Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*. 17 octobre 2008. 6 f. Déposé le 14 mai 2009. CI-26